

EXTRAIT DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 9 Juillet.

M. G. Lafaye, membre résidant, donne lecture d'une communication sur les viviers dans la Gaule romaine :

« Le mémoire de M. Jacono sur les viviers maritimes de la Campanie, dont il a récemment fait hommage à notre Société¹, m'a donné l'idée de rechercher et d'interpréter, avec les secours nouveaux qu'il nous apporte, ce que l'on peut savoir aujourd'hui des viviers de la Gaule, viviers maritimes et viviers d'eau douce. Les premiers nous sont connus par ce témoignage de Pline l'Ancien : « L'ardeur prolifique des muges (ou mulets, *νεστροῦς*, « *mugiles*) leur fait oublier toute prudence; en Phénicie « et dans la province Narbonnaise, au temps de leur « accouplement, on attache un mâle avec une longue ligne « qu'on lui passe de la bouche aux branchies, puis on le « lâche des viviers dans la mer (*e vivariis in mare*); « quand on le retire à l'aide de cette ligne, les femelles le « suivent jusqu'au rivage; de même les mâles suivent la « femelle au temps du frai². » La source première de ce

1. L. Jacono, *Note di archeologia marittima*, dans la revue *Neapolis*, t. I (1914), p. 353. Voir le *Bulletin* du 4 juin 1919, p. 165.

2. Pline, *Hist. nat.*, IX, 59, éd. Mayhoff (1875). Il va de soi que,

Bibliothèque Maison de l'Orient



150055

passage se trouve dans l'*Histoire des animaux* d'Aristote, où la Phénicie est mentionnée, mais où il n'est point question de viviers et où le stratagème des pêcheurs est indiqué en termes beaucoup plus concis, comme on peut le voir ci-dessous :

ARISTOTE.

(*Hist. des animaux*, V, 5, 6.)

Περὶ τὴν Φοινικὴν καὶ θήραν
ποιοῦνται δι' ἀλλήλων ἄρρενας μὲν
γὰρ ὑπάγοντες κιστράας τὰς θη-
λείας περιβάλλονται συνάγοντες,
θηλείας δὲ τοὺς ἄρρενας.

PLINE.

(*Histoire naturelle*, IX, 59.)

Isidem tam incauta salacitas
ut in Phoenice et Narbonensi
provincia coitus tempore e vi-
variis marem linia longinqua
per os ad branchias religata
emissum in mare eademque
linia retractum feminae se-
quantur ad litus rursusque fe-
minam mares partus tempore.

« Un témoignage plus récent s'est donc greffé sur celui d'Aristote; Pline est-il lui-même l'auteur de cette addition? C'est fort possible, car il a résidé quelque temps dans la Narbonnaise, vers l'an 70, peut-être en qualité de procurateur impérial, et il y a noté sur place des faits dont il avait été le témoin oculaire¹. Toutefois, il faut aussi tenir compte d'une autre hypothèse. On a montré depuis longtemps qu'une partie notable de son livre IX sur les poissons est empruntée au *De animalibus* de l'historien Pompeius Trogus (Trogue Pompée), qui lui-même avait largement mis à profit l'ouvrage d'Aristote. Trogus, en effet, est cité dans les *Indices* de Pline comme un des *auctores* du livre IX²; on a même prétendu que Pline n'avait pas consulté directement Aristote et qu'il s'en était tenu à son imitateur latin³. Sans aller jusqu'à cette

sur la génération des poissons, Pline reproduit les erreurs d'Aristote (*Hist. des animaux*, V, 5).

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 150 : « Ego ipse vidi in Vocontiorum agro... » Cf. XIV, 43 : « Septem his annis in Alba Helvia..., etc. » Pline le Jeune, *Epist.*, III, 5, 17.

2. Pline, *Hist. nat.*, livre I.

3. Voir Gutschmid, dans les *Jahrbücher für klass. Philologie*

opinion extrême, qui me paraît aventureuse, on peut se demander si dans le passage en question ce n'est pas Troguſ qui a ajouté au témoignage d'Aristote sur la Phénicie ce qui concerne les viviers de la Narbonnaise, ainsi que les détails si précis sur la manœuvre des pêcheurs; issu d'une famille originaire de la cité des Vocontii (Vaison), Trogus n'aurait-il pas rapporté une scène à laquelle il avait eu l'occasion d'assister? On peut se poser la même question à propos du passage où Pline décrit une autre manière de pêcher le muge, en usage à l'époque romaine dans l'étang de Latera (Lattes, près de Palavas, Hérault) ¹; le caractère merveilleux du morceau n'exclut pas l'idée qu'il doive ses renseignements à un devancier bien informé : Trogus lui-même a bien pu, comme beaucoup d'auteurs anciens, mêler des fables à des observations très justes recueillies dans ses voyages, quoique Pline, avec une complaisance qu'on a des raisons de suspecter, l'appelle *auctor e severissimis* ². Ajoutons encore trois passages sur les pêcheries de l'Aquitaine, de la Gaule septentrionale et de la Grande-Bretagne ³; peut-être Trogus avait-il quelquefois mis à profit les souvenirs de son père, qui avait combattu sous Jules César ⁴. Dans le même livre IX de l'*Histoire naturelle*, Pline raconte comment des ateliers de salaisons (*cetaria*), à Carteia (près de Gibraltar), furent dévastés par un poulpe gigantesque sous le proconsulat de Lucullus (vers 150 av. J.-C.); tout son chapitre est emprunté aux écrits d'un certain Trebius Niger, qui faisait partie de la maison du proconsul et qui avait assisté à la capture du monstre ⁵. Il n'est pas témé-

de Fleckeisen, 2^e série, Suppl. Band, t. II (1856-1857), p. 180, et surtout Th. Birt, *De Halieuticis Ovidio poetae falso adscriptis*, Berlin (1878), p. 132-158. Tous deux, dans leurs analyses, ont laissé de côté le passage de Pline dont il est ici question.

1. Pline, *Hist. nat.*, IX, 29.

2. *Ibid.*, XI, 274.

3. *Ibid.*, IX, 68, 76, 116.

4. Justin, XLIII, 5, 11.

5. Pline, *Hist. nat.*, IX, 89.

raire de supposer que Pline a procédé avec Trogus, sans le nommer, comme avec Trebius; il se sera adressé à lui, lorsqu'il a dû parler de la Gaule, comme à un écrivain en qui il pouvait avoir, à cause de son origine et de ses relations, une confiance particulière; car, même à propos des pays qu'il avait visités, il ne s'est point fait faute d'utiliser les observations de ses devanciers, quand elles lui ont semblé utiles à ses démonstrations¹. Quoi qu'il en soit, que Pline ait lui-même vu à l'œuvre les pêcheurs de la Narbonnaise ou qu'il ait simplement reproduit une description remontant au temps d'Auguste, la source est excellente dans les deux cas.

« Le texte d'Aristote cité plus haut n'est pas le seul où il ait rappelé les procédés en usage chez les pêcheurs de la Phénicie²; c'est que la pêche était une des industries les plus anciennes de cette région; Sidon et Tyr lui devaient une bonne part de leur prospérité³, et, au temps d'Alexandre, les gens du métier y avaient encore, comme on voit, des traditions spéciales que les Grecs ne leur avaient pas empruntées. Le rapprochement établi par le compilateur latin entre la Phénicie et la Narbonnaise nous amène donc à nous poser cette question : n'y a-t-il là qu'une coïncidence fortuite, ou bien les pêcheurs de la Narbonnaise mettaient-ils en pratique, sous l'Empire, des procédés que des pêcheurs de race punique avaient jadis enseignés à leurs ancêtres? Cette question, Pline ne se l'est point posée; voici cependant qui est, je crois, remarquable. Charles Tissot, sans avoir eu aucune connaissance ni du texte d'Aristote, ni de celui de Pline, a noté comme

1. Exemple, Trebius à propos de l'Espagne (*loc. cit.*) et de l'Afrique (XXXII, 15). Cf. Pline le Jeune, *Epist.*, III, 5, 17.

2. Voir encore *Hist. des animaux*, VIII, 20. Cf. le pseudo-Aristote, *Récits merveilleux* (III^e siècle), 136, peut-être inspiré par Sanchoiathon (134 et 135).

3. Ezéchiel, XXVI, 5, 14; Diphile dans Athénée, IV, p. 135 a, vers 17; Justin, XVIII, 3, 2; Philon de Byblos, *Hist. des Phéniciens*, fragm. 2, 9 (Car. Müller); Isid., *Orig.*, XV, 1, 28; Pollux, VI, 63; Movers, *Die Phoenizier*, II, 3^e partie, p. 15.

une singularité qu'aujourd'hui même, dans les îles Kerkennah, au large de Sfax, sur la côte orientale de la Tunisie, les pêcheurs attirent les muges dans leurs bassins par une manœuvre identique à celle qu'ont décrite les deux auteurs anciens, et Tissot s'est alors demandé spontanément s'il ne faudrait pas voir là une coutume d'origine punique¹. Une rencontre si inopinée équivaut presque à une démonstration. Ce n'est pas que le procédé fût tout à fait inconnu en dehors de la Phénicie : Oppien, né à Corycos, en Cilicie, l'a décrit sans en mentionner l'origine; mais d'abord sa patrie est bien voisine des eaux phéniciennes; puis sa description en vers laisse forcément dans l'ombre plus d'un détail intéressant; ainsi, il raconte que les poissons sont attirés à l'aide de la femelle captive vers la terre (χέρσον), où on les prend avec l'épervier, ce qui n'exclut pas nécessairement l'existence d'un bassin ou d'un étang². Enfin, Aristote et Pline n'auraient pas pris soin de citer la Phénicie et la Gaule si le procédé avait été d'un usage courant dans l'Orient grec et en Italie.

« Quand donc et comment les populations de la Narbonnaise avaient-elles pu s'initier aux secrets professionnels des pêcheurs phéniciens? Nous le voyons plus clairement aujourd'hui grâce aux beaux travaux de nos historiens; il y a eu, à la fin du vi^e et au commencement du v^e siècle avant notre ère, une période pendant laquelle Carthage, toute-puissante dans la Méditerranée occidentale, a cherché à s'imposer aux barbares fixés sur les côtes de la Gaule; il semble qu'elle eût établi là, sinon des colonies, comme on l'a soutenu à tort, du moins des comptoirs, et en tout cas ses tentatives pour mettre la main sur les pêcheries de la contrée ne font point de doute³. Ce con-

1. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (1884), t. I, p. 328. La même observation a été faite à Bizerte par De Fages et Ponzevera, *Les pêches maritimes de la Tunisie*, Tunis (1899), p. 36.

2. Oppien, *De la pêche*, IV, 127 à 146.

3. Justin, XLIII, 5, 2 (d'après Trogue Pompée); Jullian, *Hist. de*

tact d'assez longue durée n'a pas pu être sans profit pour les Ligures et les Ibères qui exploitaient les eaux du littoral¹.

« Si Pline ne nous dit pas en termes exprès sur quels points se trouvaient les *vivaria* de la Narbonnaise, il nous le laisse entendre assez clairement. Tout le monde sait que beaucoup de poissons de mer, et au premier rang les muges, viennent chaque année, au printemps, frayer à l'embouchure des rivières; les estuaires et les lagunes, où l'eau salée se mélange à l'eau douce, ont pour eux un attrait tout particulier; ils y trouvent, dans des retraites moins profondes, une température plus chaude, qui, à cette époque de l'année, favorise la ponte. Au commencement de l'été, ils regagnent le large. C'est cette observation, enregistrée déjà par Aristote², qui a donné naissance aux établissements de pêche où le poisson est attiré, puis retenu captif, dans des parcs spécialement aménagés à cet effet. Tels sont les *valli* de Chioggia et de Comacchio, à l'embouchure du Pô, les enceintes de Biguglia et de Diana en Corse, de Bizerte, en Tunisie, ou encore celles du bassin d'Arcachon³. Leur caractère commun, malgré des différences dans l'application du principe, c'est de n'être pas seulement des prisons pour le poisson, mais d'abord des pièges. Les viviers romains découverts par M. Jacono à Antium et à Formies pouvaient également jouer les deux rôles; l'enceinte (*conseptum*) était sur

la Gaule, t. I, p. 176, n. 2, 137, 218, 388, 391; Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 402.

1. Sur les pêcheries des Phéniciens en Sicile et en Espagne, voir Noël, *Hist. générale des pêches anciennes et modernes* (1815), t. I, p. 123. Mercenaires ligures et gaulois dans les armées de Carthage : Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 376-378.

2. Aristote, *Hist. des animaux*, V, 10, 5; VI, 14, 6; VIII, 19; Pline, *Hist. nat.*, IX, 71; Oppien, *De la pêche*, I, 111-121; Élien, *Nat. des animaux*, IX, 59; Plutarque, *Intelligence des animaux*, 32.

3. *Magasin pittoresque*, XXI (1853), p. 180; XLII (1874), p. 183; *Tour du monde*, 1873, 2^e semestre, p. 415; Roule (Louis), *Traité de la pisciculture et des pêches* (1914), p. 411-417.

son pourtour, sauf du côté de la terre, percée de canaux (*itinera, meatus, cuniculi*) qu'on pouvait fermer avec des vannes (*cancelli*) de bronze, glissant dans des rainures et percées de petits trous. Les compartiments intérieurs (*loculi, cellae, specus, recessus*) communiquaient tous entre eux par le même système¹. Au moment du frai ou de la « montée² » du poisson, le vivier, préalablement vidé de ses anciens habitants en tout ou en partie, était, du côté du large, ouvert aux nouveaux venus, que l'on attirait peut-être par des appâts odorants; il n'y avait qu'à baisser ensuite toutes les vannes pour les retenir captifs dans la saison où ils se préparaient à la « descente³ ». Les *vivaria* de la Narbonnaise mentionnés par Pline ont bien aussi le même but; ce ne sont pas des réservoirs où l'on a versé des poissons capturés au large; d'abord la manœuvre décrite par le naturaliste suppose une communication directe du vivier avec la mer par un canal (*e vivariis emissum in mare*), et il est évident, quoique sous-entendu, que le mâle est ramené au vivier comme il en était sorti, avec la troupe qui le suit. Ensuite cette manœuvre n'est possible qu'au temps du frai (*partus tempore*), et par conséquent l'établissement, fondé sur une connaissance exacte des habitudes propres à certaines espèces marines, a été aménagé de telle sorte que, pendant une saison au moins, elles y entrent d'elles-mêmes.

« La côte de la Narbonnaise se compose de deux zones très différentes l'une de l'autre. La première, qui s'étend depuis le cap Couronne jusqu'au Var, est presque entièrement rocheuse et se prête mal à l'installation de ces vastes bassins de pêche; un savant naturaliste qui, de nos jours, a fait une étude particulière de cette zone, n'y a rien rencontré qui les rappelle et il déclare d'ailleurs que les engins qu'on y emploie ne sont pas tous sem-

1. Jacono, *op. cit.*, p. 357 à 367, fig. 2 et 3.

2. Aristote, *Hist. des animaux*, VI, 14, 6, dit des muges : « ἐκ τῆς θαλάττης ἀναβαίνουσιν εἰς τὰς λίμνας καὶ τοὺς ποτάμους. »

3. Aristobule (dans Strabon, XVII, 2, 5), à propos du Nil : « φησὶ τοὺς κηστρέας καταβαίνειν..., » etc. »

blables à ceux de l'autre zone, tant il est vrai que les conditions d'exploitation y ont été de tout temps dictées par la nature¹. Que des parcs, dans l'antiquité, aient pu occuper quelques parties du rivage, par exemple à l'embouchure du Var², on n'y saurait contredire; cependant ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher les *vivaria* de Pline. Au contraire, on ne pouvait leur assigner des emplacements plus favorables que dans la zone plate et sablonneuse qui s'étend du cap Couronne aux Pyrénées. Là des étangs salés, recevant une quantité de petits cours d'eau, forment une chaîne presque ininterrompue³; le poisson y trouve, sur des fonds vaseux, des abris si bien adaptés à ses besoins⁴ qu'il y pénètre aussi avant qu'il le peut, d'où la légende des poissons « déterrés » tout vifs dans les champs de la Narbonnaise⁵.

« Même en hiver, par de gros temps, leurs populations ont un moyen très simple pour s'approvisionner de marée. Rondelet, de Montpellier, disait au xvi^e siècle, à propos de l'étang de Thau : « Aujourd'hui encore mes voisins, « qui ont des maisons de campagne près de notre étang, « creusent des tranchées, où, pendant l'hiver, quand l'étang « déborde, s'introduisent les muges, les dorades et autres « poissons qui vivent dans les étangs salés; il leur en coûte « beaucoup moins qu'il n'en coûtait aux anciens pour établir « leurs piscines, comme le firent Lucullus et Hortensius, « qui, outre les énormes dépenses qu'ils eurent à supporter « pour ces constructions, étaient encore obligés de nourrir

1. Paul Gourret, *Les pêcheries et les poissons de la Méditerranée* (Provence), 1896. En réalité, il ne traite que du golfe de Marseille, mais ses observations valent aussi bien pour tout ce qui est à l'est.

2. Gourret, *op. cit.*, p. 29.

3. Sur leur configuration dans l'antiquité voir Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. I, p. 176. Cf. p. 232-257.

4. Sur les pêcheries de cette région voir Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 290.

5. La critique de cette légende a été faite avec beaucoup de savoir et d'intelligence par Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. du Languedoc*, Paris, 1737, p. 549.

« le poisson à grands frais¹. » Voilà les aubaines de la mauvaise saison. Que voyons-nous au printemps?

« Dans tous ces étangs, à commencer par celui de Berre, le poisson, s'introduisant en masse par des canaux qu'on lui ouvre largement depuis le 15 mars jusqu'au 25 juin, vient déposer ses œufs; aux premiers jours d'été, quand il veut reprendre le chemin du retour, il le trouve fermé par des appareils qu'on appelle des *bordigues* ou *bourdigues*, c'est-à-dire des espèces de labyrinthes formés de clayonnages en roseaux; ils sont plantés en travers des canaux d'accès, de telle sorte que les captifs, errant de couloir en couloir à la recherche d'une issue, aboutissent fatalement à des chambres circulaires appelées *tours*, d'où on les tire sans peine². Les plus célèbres de ces parcs sont ceux des Martigues, sur l'étang de Berre³; mais on en peut voir de semblables dans les étangs de Thau et de Leucate⁴. Du reste, le même système est pratiqué sous des noms différents en Espagne, en Italie et dans l'Archipel⁵; enfin les indigènes de la Tunisie ont aussi leurs *bordigues*, et c'est là qu'ils se livrent à la manœuvre décrite par Pline⁶. Celles de l'étang de Berre sont mentionnées par actes authentiques dès le début du XIII^e siècle. On a émis à ce propos l'hypothèse que les Maures d'Espagne en auraient enseigné la construction aux pêcheurs de nos étangs⁷. On serait plus près de la vérité en reculant d'une dizaine de siècles en arrière.

1. Rondelet, *De piscibus* (1554), t. II, p. 137.

2. Duhamel du Monceau et de la Marre, *Traité général des pesches* (1769-1772), t. I, sect. II, chap. III, art. V, p. 57; Roule, *Traité de la pisciculture et des pêches* (1914), p. 411-417.

3. Comte de Villeneuve-Bargemont, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, IV (1829), p. 627; Alfred Saurel, *Venise en Provence* (1857), p. 100; Berthelot (Sabin), *Études sur les pêches maritimes dans la Méditerranée et l'Océan* (1868), p. 195.

4. Creuzé de Lesser, *Statistique de l'Hérault* (1824), p. 551; Trouvé (baron), *Description générale de l'Aude* (1818), p. 643.

5. Berthelot, p. 204.

6. De Fages et Ponzevera, p. 31.

7. Berthelot, p. 212.

« Il y a dans l'idylle des *Pêcheurs*, faussement attribuée à Théocrite, un passage où sont mentionnés, parmi les instruments nécessaires à la profession, « les nasses et « les labyrinthes de jonc », κύρτοι τε καὶ ἐκ σχοίνων λαβύρινοι¹. Un archéologue avait fait observer fort à propos, il y a plus de cent ans, que nasses (κύρτοι) et labyrinthes ne sont pas identiques, comme on semblait l'avoir admis jusque-là; mais son interprétation est restée enfouie dans son savant mémoire et aucun des commentateurs de Théocrite n'en a profité dans la suite. Il faut entendre par λαβύρινοι, comme le disait très bien Ameilhon, « des « espèces de petites enceintes ou de palissades qu'on « formait dans l'eau avec des claies faites d'osier, de « roseaux ou de jonc et d'où le poisson ne pouvait plus « sortir une fois qu'il s'y était engagé² ». L'idylle des *Pêcheurs* date de l'époque alexandrine et rien n'empêche d'admettre qu'elle a pour théâtre la Sicile, comme celles de Théocrite.

« Vers le même temps, on prenait de grandes quantités de muges aux bouches du Nil, dans la saison de leur « descente », au moyen d'appareils qu'un historien appelle φράγματς³, c'est-à-dire des cloisons, des palissades; il faudrait nier l'évidence pour n'y pas reconnaître nos *bordigues*. J'attribuerais volontiers le même sens au mot ἐποχαί, dont Plutarque se sert en pareil cas; quoiqu'un peu général, il me paraît mieux convenir à des « barrages » formés avec des claies qu'à des nasses⁴. Il se rencontre aussi, dans des textes byzantins du ix^e au xi^e siècle, appliqué à des bassins d'eau salée, en communication avec la mer, que les propriétaires riverains

1. Ps. Théocrite, XXI, 11.

2. Ameilhon, dans les *Mém. de l'Institut national, littérature et beaux-arts*, V (an XII), p. 409; inachevé. L'auteur n'a pas pu développer la démonstration qu'il avait annoncée.

3. Aristobule dans Strabon, XV, 1, 45; XVII, 2, 5.

4. Comme l'entendent les traducteurs de Plutarque, *Intelligence des animaux*, 26 : « ἀμφιβλήστροις καὶ ἐποχαῖς κεστρεῖς ἁλίσκονται. »

du Bosphore faisaient établir devant leur demeure pour capturer le poisson¹. Le témoignage de Plutarque, négligé jusqu'ici, prouve que ce sens remonte à l'antiquité et qu'il n'était pas spécial aux populations du Bosphore. Les lexicographes ont entendu par les ἐποχαί des Byzantins des « retenues d'eau² » ; mais, dans des mers où la marée est à peine sensible, l'eau de pareils bassins n'a pas besoin d'être retenue ; ce qu'il faut retenir c'est le poisson. Ἐποχαί, φράγματα et λαδύρινοι ne sont qu'une seule et même chose : des claies assujetties à des pieux plantés dans l'eau en travers d'un canal. Cependant il est possible que les claies fussent quelquefois remplacées par des filets dormants³.

« Concluons. Les Phéniciens de Carthage ont enseigné aux pêcheurs de la Gaule méridionale à attirer les muges dans leurs pièges au moyen d'un mâle captif, procédé qui semble avoir été peu appliqué ailleurs. Quant aux parcs établis dans les étangs salés de la Provence et du Languedoc, ils ont une origine antique, et le système des bordigues, qui consiste à emprisonner le poisson au moment de sa « descente » vers la mer, a été pratiqué dans toute la Méditerranée au moins depuis le temps d'Alexandre, mais plus probablement à une époque bien antérieure. Ce que Pline avait pu voir sur les étangs de la Narbonnaise et ce qu'il appelle *vivaria*, ce sont des bordigues. En retrouvera-t-on jamais les vestiges sous les sables qui ont peu à peu resserré les étangs dans des limites plus étroites, comme M. Jacono a retrouvé ceux des viviers d'Antium et de Formies ? Peut-être ; mais il est assez probable que, sauf sur les bords des canaux d'entrée, on n'y avait employé que des matériaux périssables, qui ont depuis

1. L'empereur Léon, *Novelles*, 57, 102, 103, 104 (*Patrologie grecque* de Migne, t. CVII, p. 551) ; Michel Attaliata, *Synopsis*, tit. 95 ; Michel Psellos, *Synopsis legum*, v. 852, et Bosquet ad h. l. (dans Migne, t. CXXII, p. 954).

2. Du Cange, *Glossar. med. et inf. latin.*, s. v. *Trana* ; L. Dindorf, dans le *Thesaur. ling. gr.*

3. C'est en somme l'opinion de Cujas, *Observ.*, XIV, 1. Un lexique ms. porterait : Ἐποχαί, κατοχαί ἢ δίκτυα. L. Dindorf, *loc. cit.*

longtemps disparu sans laisser aucune trace, à moins qu'il n'y ait eu, derrière la bordigue proprement dite, une série de réservoirs où le poisson, une fois pris, était classé par espèces pour en être retiré au fur et à mesure des besoins.

« Franchissons maintenant trois siècles après le temps de Pline et transportons-nous à l'autre extrémité de la Gaule, sur les bords de la Moselle. Ausone a vu là, dans les environs de Trèves, une villa construite au flanc d'un coteau, au-dessus d'un vivier : « A celle-ci est réservé le droit de capturer les poissons enfermés dans une enceinte profonde, au milieu des champs pierreux chauffés par le soleil. »

Huic proprium est clausos consaepto gurgite pisces
Apricas scopulorum inter captare novalis¹.

« Il est facile de retrouver sous ces expressions poétiques les dispositions qui permettent, dans le vivier d'eau douce (*vivarium dulce*), aussi bien que dans le vivier d'eau salée (*vivarium amarum*)², de capturer (*captare*) le poisson qui s'y est engagé au temps du frai. Depuis Varron³, la haute société était revenue sur ses préventions contre le poisson de rivière et elle était du reste moins difficile à Trèves qu'à Rome. Au vi^e siècle de notre ère, un vivier, semblable à celui qu'Ausone y avait vu, existait encore⁴; au xvii^e, un de ses commentateurs allemands affirme qu'à Neumagen (Noiomagus), au confluent du Thron (Drahonus) et de la Moselle, on ne s'y prend pas autrement pour « capturer » les saumons⁵.

« Dans Grégoire de Tours apparaît pour la première fois, désignant le vivier d'eau douce, un mot nouveau, *lapsus* ou

1. Ausone, *Mosella*, 331.

2. Varron, *Agric.*, III, 17.

3. *Ibid.*

4. Grégoire de Tours, *Vitae patrum*, XVII, 4 (vie de saint Nicet, évêque de Trèves).

5. Marquard Freher ad Ausonii *Mosellam* (1619), 331.

*lapsus*¹ : on l'a quelquefois traduit par « filet » ; il faut évidemment entendre sous ce nom un étang couvrant un terrain en pente, où l'on a amené par un canal les eaux d'une rivière voisine, comme on les amène dans le bief d'un moulin, et où le poisson qui s'y est engagé est retenu par un jeu de vannes à claire-voie. L'évêque de Trèves envoie un de ses serviteurs à la Moselle pour s'approvisionner au *lapsus*, « in quo pisces decidere soliti sunt² » ; mais celui-ci constate que les pièces de bois ont été arrachées de leur place par la violence du courant, « materiae « ipsae de locis suis amnis impetu evulsae noscuntur »³. Quand Clovis, fils de Chilpéric, a été assassiné par ordre de Frédégonde, son cadavre, jeté à la Marne devant Chelles⁴, est retrouvé par un pêcheur dans un vivier « intra lapsus », lui fait dire l'historien, « quod opere « meo ad capiendorum piscium necessitatem praeparaveram⁵ ». Il s'agit toujours, comme on voit, d'un étang artificiel, où l'on avait amené par une saignée une partie des eaux courantes les plus proches⁶. Or, on sait qu'à l'époque romaine de pareils travaux ne pouvaient être entrepris que sous certaines conditions déterminées comme aujourd'hui par les lois ; pour dériver les eaux d'un fleuve « public et navigable, *publicum navigabile*, » il ne fallait pas moins

1. Grégoire de Tours, *loc. cit.* et *Confess.*, V ; *Hist. Franc.*, VIII, 10. Sur cette confusion des genres et des déclinaisons, voir Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (1890), p. 345.

2. Ce texte fixe l'étymologie. L'étang de Cercey (Côte-d'Or), qui a 0^m20 de profondeur à la « queue », a 20 mètres à la « tête ». Cunisset-Carnot, *La vie à la campagne*, 1^{er} mai 1919.

3. *Vitae patrum*, XVII, 4. Sans doute les vannes, les pieux et les fascines qui tapissent les parois.

4. « Regina jussit eum in alveum Matrone fluminis proici. »

5. *Hist. Franc.*, l. c. Le sens plus général de piège (Fortunat, *Vita Germani*, 71 (189) ; Grégoire de Tours, *Vitae patrum*, XIX, 2 ; Max Bonnet, p. 251, note 1) paraît être un sens dérivé et non le sens primitif.

6. Le *lapsus* d'Artonne (Puy-de-Dôme), dans Grégoire de Tours, *Confess.*, 5, semble bien être aussi une dérivation de la Morge ; mais l'auteur ne le dit pas.

qu'une autorisation du sénat ou de l'empereur, qui devait spécifier la quantité de la *derivatio concessa*¹. Tel était certainement le cas sur les bords de la Moselle, dont les *nautae* rendaient des services essentiels au commerce entre la Gaule et la Germanie². Dès lors, on s'explique fort bien pourquoi Ausone a soin de dire : *Huic proprium est*. La villa qu'il avait vue, appartenant sans doute à quelque riche personnage de Trèves, jouissait, et jouissait seule, de ce droit de dérivation obtenu par faveur spéciale de l'autorité romaine. C'est une opinion accréditée que l'antiquité n'a point connu d'autres étangs que ceux qui étaient créés par cette méthode et l'on attribue en général aux ordres monastiques le mérite d'avoir les premiers recueilli les eaux de pluie pour en former des étangs, dans les régions où la nature du sol s'y prêtait, par exemple dans les Dombes ou dans la Sologne. Ce serait une invention dont il faudrait faire honneur au moyen âge³. Les textes anciens qui viennent d'être analysés ne contredisent pas cette tradition. »

1. *Digeste*, XLIII, 12, 13.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 4335.

3. Noël, *Hist. générale des pêches*, t. I, p. 343; Bailly, Bixio et Malepeyre, *Maison rustique du XIX^e siècle* (1865), t. IV, p. 179.